



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 07.06.2023

**Numéro de publication:** HR02-1005763069

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Artol Four Sàrl, Carouge (GE), nouveau Assens

Artol Four Sàrl  
Chemin de l'Orée 3  
1042 Assens

Jusqu'ici

Artol Four Sàrl, précédemment à Carouge (GE), CHE-215.227.588 (FOSC du 11.09.2019, p. 0/1004714336). Statuts modifiés le 28.04.2023. Siège transféré à Assens. Nouvelle adresse: Chemin de l'Orée 3, 1042 Assens. Nouveau but: la société a pour but, en Suisse et à l'étranger: l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de participations dans tous types de sociétés et entreprises, à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE; la fourniture de services et conseils dans le domaine du consulting opérationnel, en particulier en matière de gestion, d'affaires, d'innovation et de technologies, ainsi que dans les domaines du coaching, de la formation, de la gouvernance d'entreprise et de la durabilité, avec notamment pour objectifs le développement durable. La société pourra effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société pourra également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés. Dans la poursuite de son but, la société vise un impact sociétal et environnemental positif important dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles. Dans le processus de décision, les gérants tiennent compte des intérêts à court et long terme de la société, de ses filiales et de leurs fournisseurs, et du but de la société de créer un impact matériel positif sur la société et l'environnement ainsi que de l'impact de leurs actions envers les parties concernées, entre autres: (i) leurs employés et leur personnel, (ii) leurs clients, (iii) les régions et communautés dans lesquelles ils sont actifs et (v) l'environnement (les "intérêts des parties prenantes"). Aucune disposition du présent article, expresse ou implicite, n'a pour but ou ne doit créer ou accorder un droit ou une cause d'action à quiconque (hormis à la société). Nouvelles formes des communications aux associés: par écrit (courrier, fax, email ou tout autre moyen de communication électronique).

Registre journalier no 9090 du 02.06.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 175, Date: 11.09.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud